

PERMIS DE DIVISER

Demande d'autorisation préalable à la division du logement

Art L.126-16 à L.126-18 et Art L.126-20 à L.126-22 du Code de la Construction et de l'habitation

Récépissé de dépôt - Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande : ____ / ____ / ____ N° d'enregistrement : _____

Demander :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Cachet de la collectivité, date et signature :

le ____ / ____ / ____

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable à la division d'un ou plusieurs logement(s), conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose d'un **délai de 15 jours** à compter de la date de réception de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de diviser au titre du permis de diviser uniquement.

Si le dossier est incomplet, vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la demande pour fournir les pièces manquantes. Le délai d'instruction de 15 jours reprendra dès réception des pièces manquantes et confirmation de la complétude du dossier.

Les travaux ne peuvent débuter qu'après obtention d'une autorisation expresse ou tacite.

Le dossier doit être déposé en trois exemplaires UNIQUEMENT auprès du Pôle Habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 11 rue du Maréchal-Leclerc à Saumur ou à habitat@saumurvalde Loire.fr.

COMPOSITION DU DOSSIER

Pièces à joindre :

- Formulaire dûment complété et signé.
- Un plan coté en 3 dimensions (longueur, largeur et hauteur) faisant apparaître la situation avant et après travaux au 1/100^{ème}.
- Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) mentionné à l'article R.1334-12 du code de la santé publique, **uniquement pour les logements construits avant 1945**.
- Une copie d'un état mentionnant l'absence ou, le cas échéant, la présence de matériaux ou produits de la construction contenant de l'amiante (Diagnostic Technique Amiante) mentionné à l'article R. 1334- 29-5 du Code de la santé publique, **uniquement pour les logements dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997**.
- Si la présente demande fait également l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire (modification de façades, extension de surfaces, surélévation de la toiture, etc), la copie du récipissé.
- Pièce complémentaire selon le projet : copie du mandat

Délais et voies de recours : A défaut de réponse de l'administration dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la demande, la décision de l'administration est réputée favorable. La décision qu'elle soit tacite ou expresse peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de la date à laquelle la décision est réputée favorable, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes.

1. Identité du propriétaire

Vous êtes un particulier : OUI NON

Si OUI : Mme Mr

Nom : Prénom :

Vous êtes une personne morale : OUI NON

Si OUI : Dénomination ou raison sociale :

N° SIRET : { } Forme juridique :

Représentant de la personne morale :

Mme Mr

Nom : Prénom :

Qualité du demandeur :

Rubrique à remplir si le demandeur est un mandataire du bailleur :

Nom, prénom ou raison sociale :

Activité exercée :

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant :

.....

2. Coordonnées du déclarant

Adresse :
.....
BP (Si vous êtes un particulier ou une personne morale) :
Code postal : Commune :
Téléphone :
Email :@.....

3. Renseignements relatifs à l'habitat

Localisation :

Adresse :
.....
Code postal : Commune :

Type d'habitat : Maison individuelle Immeuble collectif

Occupation : Vacant Occupé

Construction de l'habitat :

Avant 1949 Entre 1949 et 1974 Entre 1975 et 1989 Entre 1989 et 2005 Après 2005

Référence cadastrale de l'habitat :

L'habitat est concerné par un arrêté de police : OUI NON
(interdiction d'habiter, arrêté de péril ou arrêté d'insalubrité)

Si OUI, lequel ?

À quel réseaux est raccordé l'habitat ? Assainissement Eau potable Électricité

L'habitat ou partie de l'habitat est classé ou inscrit au titre des monuments historiques : OUI NON

Objet de la demande de division : Mise en location future
 Autre Précisez :
.....
.....

4. Caractéristiques de l'habitat AVANT division

Bâtiment : Porte : Étage du logement :

Surface plancher : m² Nombre de pièces principales :

Usage mixte professionnel et d'habitation : OUI NON

Ouverture(s) donnant à l'air libre dans chacune des pièces principales : OUI NON

Nombre de places de stationnement actuel :

5. Description des travaux

Nombre de logements créés à la suite de la division :

Surface de plancher des futurs logements :

Logement 1 : m²

Logement 2 : m²

Logement 3 : m²

Logement 4 : m²

Logement 5 : m²

Logement 6 : m²

Réfection de la toiture : OUI NON

Rénovation totale du logement : OUI NON

Autre :

6. Renseignements relatifs aux équipements divers ajoutés après division

Locaux accueillant les ordures ménagères :

OUI NON

Parties communes :

OUI NON

Extincteurs dans les parties communes :

OUI NON

Plan(s) d'évacuation avec consignes et localisation organes de coupures fluides/énergies :

OUI NON

(au rez-de-chaussée et, s'il en existe un, au sous-sol)

Dispositif de désenfumage :

OUI NON

Installation d'un interphone ou visiophone :

OUI NON

--- Si OUI, installation dispositif VIGIK :

OUI NON

7. Renseignements relatifs aux logements créés APRÈS la division

Merci de remplir un exemplaire de l'ANNEXE 1 par logement créé.

8. Engagement et signatures

Vous êtes un particulier ou une personne morale

Je soussigné(e),

Mme M.

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

Fait à :

Le : ____ / ____ /

Signature :

Vous êtes un mandataire

Je soussigné(e),

Mme M.

mandataire pour le compte de

Mme M.

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

Fait à :

Le : ____ / ____ /

Signature :

Délai de traitement : La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de diviser au titre du permis de diviser uniquement. Si vous avez déposé une autorisation d'urbanisme, le permis de construire ou la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu de cette même autorisation préalable de diviser dès lors que la décision a fait l'objet de l'accord de l'autorité compétente pour délivrer cette même autorisation préalable. Dans ce cas, c'est le délai de l'autorisation d'urbanisme qui fait foi (article R.425-15-2 du Code de l'urbanisme).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire.

ANNEXE 1

Remplir un exemplaire par logement créé.

Renseignements relatifs aux logements créés APRÈS la division

Logement n° /

Bâtiment : Porte : Étage du logement :

Surface habitable après division : m²

Typologie de logement : Studio T1 T2 T3 T4 et +

Nombre de places de stationnement privées allouées à ce logement :

Nombre de pièces principales :

Hauteur sous plafond : m Volume habitable : m³

Présence de gardes corps ou de rampes, aux fenêtres, balcons, escaliers et terrasses aux normes et en bon état : OUI NON

Raccordement individuel aux différents réseaux : OUI NON
(électricité, eau potable, assainissement)

Évacuation des eaux usées : OUI NON

WC : OUI NON

Présence d'ouverture donnant à l'air libre des pièces principales : OUI NON

Présence de ventilation mécanique dans les pièces humides : OUI NON

Présence de grilles d'entrée d'air dans les pièces sèches : OUI NON

Présence de détecteur(s) de fumée : OUI NON

Eau chaude : OUI NON

Si OUI, quelle énergie ? Gaz Fioul Électricité Autre :

Chauffage : OUI NON

Si OUI, quel type ? Individuel Collectif D'appoint

et quelle énergie ? Gaz Fioul Électricité Pétrole, Bois

Autre :

Raccordement du réseau électrique à la ligne de terre : OUI NON